

THEME 3.

L'activité agricole en frange littorale

CARACTERISATION DE L'ACTIVITE

POTENTIEL

THEME 3 : L'économie agricole

SOMMAIRE

Partie 1. La typologie des exploitations et des exploitants

1. La population agricole
 11. L'aperçu départemental
 12. La frange littorale de la Mer d'Iroise
2. Les exploitations agricoles
 21. L'aperçu départemental
 22. La frange littorale de la Mer d'Iroise

Partie 2. Les productions agricoles et les activités induites

1. Les productions dominantes
 11. L'aperçu départemental
 12. La frange littorale de la Mer d'Iroise
2. Les activités complémentaires
3. Les retombées économiques des exploitations agricoles : la notion de filières

Partie 3. Le potentiel agricole

1. Le devenir des exploitations agricoles : les perspectives à 5 ans (1996-2001)
2. Le contexte et les spécificités : vers un meilleur équilibre entre agriculture et environnement

Préambule : l'analyse de l'activité agricole de la Mer d'Iroise est établie, dans la majorité des cas, à partir d'informations cantonales. A cet effet, les communautés des communes sont composées de tout ou partie des cantons retenus, ce qui peut entraîner quelques biais dans le traitement de l'information. Cependant, les tendances générales observées restent représentatives¹.

L'économie agricole est caractérisée sur la frange littorale de la Mer d'Iroise, l'agriculture îlienne n'est pas abordée du fait de l'absence d'exploitations au dernier recensement agricole sur Sein et Molène, et de la présence d'une seule exploitation à Ouessant en 1999 (les élevages de cette île sont principalement destinés à la consommation familiale).

Partie 1. LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES

1. La population agricole

11. L'aperçu départemental

Le Finistère est l'un des départements français les plus agricoles par sa population active². Avec 19.000 actifs familiaux ETP (Equivalent Temps Plein), il occupe le 5ème rang national. En incluant les salariés d'exploitation, le département se situe au 3ème rang national. Cependant, le Finistère n'échappe pas à la diminution générale du nombre d'agriculteurs, une baisse compensée en partie par l'évolution du salariat qui progresse au rythme de 250 emplois ETP supplémentaires chaque année. L'ensemble des activités agricoles et agro-alimentaires³ représente un emploi sur cinq dans le Finistère.

12. La frange littorale de la Mer d'Iroise

En 1996, la Mer d'Iroise comptabilise près de 2400 exploitants agricoles, soit 18.2% des exploitants du département. La part du secteur primaire dans la population active met en exergue des disparités spatiales au sein des cantons de la Mer d'Iroise :

<i>Références géographiques</i>	<i>Part du secteur primaire (*) dans la population active (en %)</i>	<i>Nombre d'exploitants en 1996</i>	<i>Taux de variation nb exploitants 1990 - 1996 (en%)</i>
Pays d'Iroise : cantons de Ploudalmézeau et Saint Renan	19 et 15	393 et 554	-28.8 et -29
Presqu'île de Crozon : canton de Crozon	13	175	- 40.7
Porzay Menez Hom (<i>tendances</i>) canton de Chateaulin	19	547	- 18.6
Pays Douarnenez (<i>tendances</i>) canton de Douarnenez	11	389	- 18.1
Cap Sizun : canton de Pont-Croix	19	325	- 18.3
Frange littorale de la Mer d'Iroise (<i>tendances</i>)	-	2383	- 25.6
Département du Finistère	11	13090	- 28.7

Sources : Recensement général de la population 1990. (*): secteur primaire : agriculture, sylviculture et pêche), ADASEA 1996 : Le Finistère et son espace agricole.

En frange littorale de la Mer d'Iroise, on constate une part du secteur primaire plus élevée qu'à l'échelle départementale, du fait de l'absence de concurrence spatiale de l'agriculture vis à vis de zones urbaines ou périurbaines de grande importance.

Cependant, compte tenu des particularités du milieu naturel en zones côtières (linéaire où se mêlent rochers, dunes, zones humides ou landes) et de zones de mitage, l'agriculture est peu représentée : l'occupation du sol de certains secteurs littoraux est dominée par l'activité touristique, les activités militaires (Crozon), ou la Lande Maritime (Cap Sizun, Crozon). Cette situation peut être une source de conflits (spéculation foncière importante...).

¹ **Préalable** : Les références retenues par communauté de communes englobent, tout ou partie du territoire d'étude, et sont les suivantes :

Pays d'Iroise : cantons de Saint-Renan et de Ploudalmézeau

Presqu'île de Crozon : canton de Crozon

Porzay-Menez Hom : canton de Chateaulin (espace d'étude plus étendu que la référence intercommunale)

Pays de Douarnenez : canton de Douarnenez (espace d'étude plus étendu que la référence intercommunale)

Cap Sizun : canton de Pont de Croix

² **Source** : Tableau de bord 1997 de l'agriculture du Finistère. Septembre 1998. Chambre d'Agriculture du Finistère.

³ incluant les industries et les services directement liés

40% des exploitants du périmètre d'étude sont répertoriés sur le Pays d'Iroise, seuls 7.3% d'entre eux sont présents sur la Presqu'île de Crozon.

En 1996, en frange littorale de la Mer d'Iroise, les chefs d'exploitations sont en moyenne plus jeunes (part plus élevée des moins de 35 ans et des 35-49 de 1.5 à 1.7 points) que sur le département. La moyenne d'âge est variable selon les secteurs géographiques :

<i>En 1996</i> <i>Références géographiques</i>	<i>Moyenne d'âge</i> <i>(ans)</i>	<i>Part des moins</i> <i>de 35 ans (%)</i>	<i>Part des</i> <i>35 - 49 ans</i> <i>(%)</i>	<i>Part des</i> <i>50 à 54 ans</i> <i>(%)</i>	<i>Part des</i> <i>55 ans et plus</i> <i>(%)</i>
Pays d'Iroise : cantons de Ploudalmézeau et Saint Renan	42	30 et 24	42 et 52	8 et 9	23 et 15
Presqu'île de Crozon : canton de Crozon	46	18	44	9	30
Porzay Menez Hom (<i>tendances</i>) canton de Chateaulin	45	21	47	9	23
Pays Douarnenez (<i>tendances</i>) canton de Douarnenez	45	17	51	10	21
Cap Sizun : canton de Pont-Croix	42	28	40	10	24
Frange littorale de la Mer d'Iroise (<i>tendances</i>)	-	24.5	45.7	8.7	21.1
Département du Finistère	44	23	44	10	22

Source : ADASEA, Enquêtes 1996.

Les exploitants du Pays d'Iroise sont jeunes : les classes d'âge les plus représentées sont celles des moins de 35 ans et des 35-49 ans, rassemblant 72 à 76% des exploitants. L'Est de la Presqu'île de Crozon, les communes côtières du Pays de Douarnenez et les communes littorales sud du Cap Sizun enregistrent des moyennes d'âge de plus de 46 ans.

2. Les exploitations agricoles

21. L'aperçu départemental

A la fin 1997, l'agriculture finistérienne comptait 12892 exploitations agricoles, soit près d'un millier de moins qu'en 1995 (-6.9%) et plus de 8.000 de moins qu'au dernier recensement général agricole de 1988 (-38.7%). En contrepartie de la diminution de la population active agricole, on constate un accroissement sensible de la taille des exploitations agricoles. En 1998, seules 15% des exploitations avaient une taille supérieure ou égale à 35 ha. La surface moyenne des exploitations est en forte augmentation, 37.5 ha en 1996 contre 19 ha en 1988. Les disparités restent fortes selon l'âge du chef d'exploitation (42 ha pour les moins de 35 ans contre 16 ha pour les plus de 60 ans), les productions, et, la zone géographique⁴.

22. La frange littorale de la Mer d'Iroise

En 1996, 1891 exploitations agricoles⁵ sont répertoriées en frange littorale de la Mer d'Iroise⁶, soit 18.1% du volume départemental, dont 36% situées en Pays d'Iroise. Près 800 exploitations ont disparu entre 1990 et 1996, soit un taux de disparition moyen de 29.6% en Mer d'Iroise contre 34.5% à l'échelle départementale.

⁴ *Source* : L'économie agricole du Finistère. Chambre d'Agriculture. Septembre 1998.

⁵ *Définition* : la majorité des informations est issue des enquêtes réalisées par l'ADASEA et traitées dans l'ouvrage "Le Finistère et son espace agricole". L'exploitation agricole retenue est considérée comme une unité économique satisfaisant plusieurs conditions : une activité agricole (hors aquaculture et pisciculture), une production agricole (hors centres équestres), une dimension significative tant en surface qu'en cheptel, et, la présence d'au moins un chef d'exploitation principal.

⁶ *Source* : ADASEA, Enquête 1996.

Cette moyenne masque des contrastes entre les secteurs géographiques :

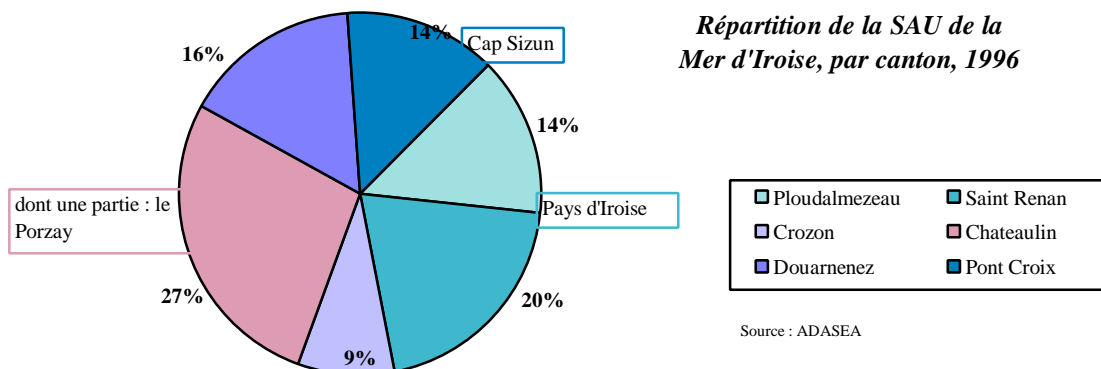
<i>En 1996</i>		
<i>Références géographiques</i>	<i>Nombre d'exploitations en 1996</i>	<i>Taux de disparition annuel depuis 1990⁷ (%)</i>
Pays d'Iroise : cantons de Ploudalmézeau et Saint Renan	288 et 394	7.4 et 5.5
Presqu'île de Crozon : canton de Crozon	158	9
Porzay Menez Hom (<i>tendances</i>) canton de Chateaulin	456	6.6
Pays Douarnenez (<i>tendances</i>) canton de Douarnenez	325	5.5
Cap Sizun : canton de Pont-Croix	270	7.1

Source : ADASEA, Enquêtes 1990 et 1996.

Le déclin de la population agricole sur les 6 dernières années a été très marqué sur les communes de la Presqu'île de Crozon, sur Porspoder, Landunvez, Lampaul Ploudalmézeau et Ploudalmézeau de la côte Nord de l'Iroise, et sur les communes de la frange littorale sud du Cap Sizun, présentant des taux de disparition de 7%/an et plus.
Au contrario, les zones à faibles taux de disparition se rencontrent principalement au Nord (arrière pays de l'Iroise et quelques communes côtières) et dans le Porzay.

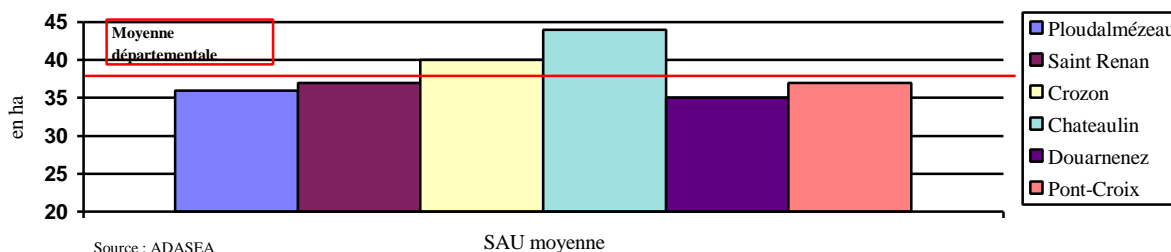
Concernant le statut juridique, le statut individuel des exploitations (73%) de la Mer d'Iroise prédomine, comme à l'échelle départementale (73%). Néanmoins, ce statut recule constamment devant les formes sociétaires. Le Pays d'Iroise présente la particularité de regrouper 2 exploitations sur 5 en formes sociétaires

Les 1891 exploitations en 1996 se partagent 72625 ha de Surface Agricole Utile, se répartissant géographiquement de la manière suivante :



Le Pays d'Iroise couvre 34% de la SAU totale de la Mer d'Iroise, la Presqu'île de Crozon représente, quant à elle, moins de 10% de la SAU totale. Les exploitations du périmètre sont, en moyenne, plus grandes (38.4 ha par exploitation) que sur le département (37.5 ha). On relève des superficies agricoles moyennes plus importantes dans le Porzay (canton de Chateaulin) et en Presqu'île de Crozon.

Répartition de la SAU Moyenne de la frange littorale de la "Mer d'Iroise" par canton, en 1996



⁷ *Années de référence d'étude ADASEA* : 1990 ou 1991 ou 1993, selon les cantons

Partie 2. LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LES ACTIVITES INDUITES

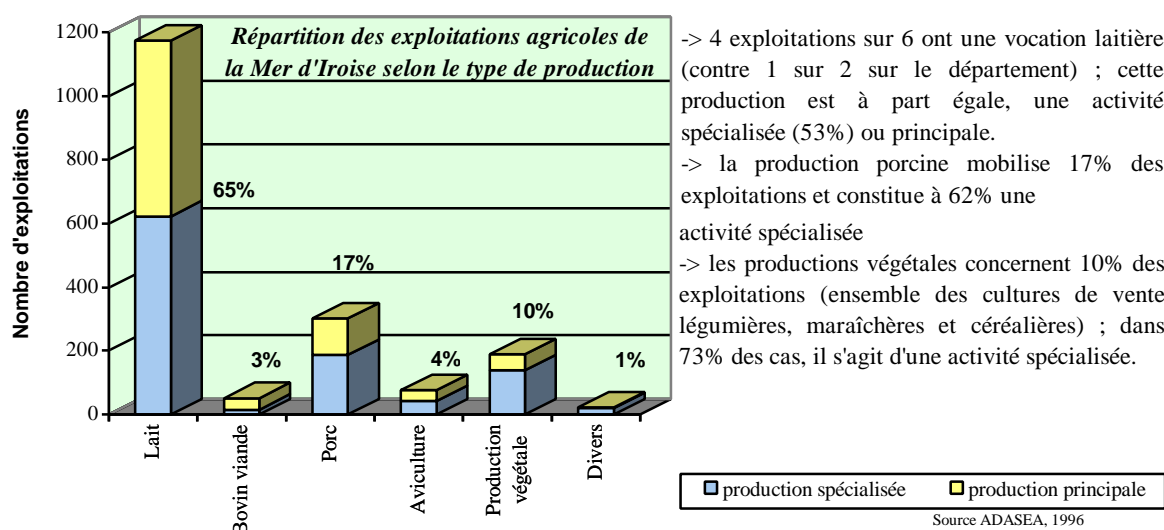
1. Les productions dominantes

11. L'aperçu départemental

Le Finistère est le troisième département français pour le chiffre d'affaires et le quatrième pour la valeur ajoutée de ses productions agricoles. Les productions animales représentent 85% de cette valeur ; deux tiers de la valeur des productions végétales sont constitués des légumes et pommes de terre. Par production, le Finistère est le quatrième département français laitier (1.1 milliard de litres livrés), au cinquième rang national pour la viande bovine, le second pour la viande porcine (17% de la production nationale), au second rang des producteurs de volaille de chair (233.000 tonnes) et d'œufs (1.24 milliards), et, au second rang pour la surface en légumes, la vente en frais ou à destination de la transformation.

12. La frange littorale de la Mer d'Iroise

Au regard de la répartition des exploitations selon le type de production, les caractéristiques agricoles de la Mer d'Iroise sont :



-> 4 exploitations sur 6 ont une vocation laitière (contre 1 sur 2 sur le département) ; cette production est à part égale, une activité spécialisée (53%) ou principale.
-> la production porcine mobilise 17% des exploitations et constitue à 62% une activité spécialisée
-> les productions végétales concernent 10% des exploitations (ensemble des cultures de vente légumières, maraîchères et céréalières) ; dans 73% des cas, il s'agit d'une activité spécialisée.

Au sein de la Mer d'Iroise, les exploitations proposent des systèmes de productions très diversifiés :

→ le Pays d'Iroise se caractérise par la présence de nombreux élevages mixtes (bovins lait-viandes/porcin/avicole/légumes). La production de bovins-lait est dominante souvent sous la forme d'une double orientation (bovins lait-viande associé à l'élevage porcin ou légume). Le cheptel bovin en densité à l'hectare est l'un des plus importants du Finistère. La part importante d'élevages mixtes s'explique par le nombre élevé de GAEC et les quotas laitiers favorisant la polyactivité⁸.

→ le bassin agricole de Crozon et du Porzay est orienté vers la production spécialisée à dominante laitière, la production mixte bovins lait-viandes/porcin/avicole est néanmoins présente.

→ les exploitations du sud de la Mer d'Iroise (bassin Pont-Croix) se répartissent entre un système spécialisé à dominante laitière et un système mixte bovins lait-viande/porcin.

⁸ Source : Charte d'environnement du Pays d'Iroise. Communauté de communes du Pays d'Iroise. Sept 1996/Oct. 1997.

Concernant les volumes de productions principales et disponibles, les estimations sont les suivantes :

<i>Références géographiques</i>	<i>Quotas laitiers (l)</i>	<i>Vaches allaitantes déclarées</i>	<i>Bovins mâles</i>	<i>Céréales - Oléoprotéagineux (ha)</i>	<i>Légumes Pommés de terre (ha)</i>
Pays d'Iroise	95187264 (48.1%)	439 (42.7%)	2429 (50.5%)	10805 (36%)	2055 (50.5%)
Presqu'île de Crozon	17945507 (9%)	171 (17%)	418 (9%)	3339 (11%)	346 (9%)
Porzay Menez Hom	24783276 (13%)	135 (13%)	216 (4%)	5822 (19%)	548 (13%)
Pays de Douarnenez	30559417 (15.4%)	72 (7%)	279 (5.8%)	4111 (13.7%)	452 (11.1%)
Cap Sizun	29403875 (14.9%)	212 (20.6%)	1471 (30.6%)	5911 (19.7%)	665 (16.3%)
Mer Iroise	197879339	1029	4313	29988	4066
Mer d'Iroise dans le Département	18%	3.9%	8.8%	15.1%	9.6%

Source : DDAF 1995-1996 sur la base des déclarations à la PAC

Ainsi, les grandes tendances de la zone⁹ sont :

- une importante production porcine (environ 25% du département), concentrée sur deux bassins : le bas Léon et en Porzay - Chateaulin,
- la définition de deux bassins laitiers (sur la base du quota ramené à l'ha de SAU) : le Bas Léon, et la région de Douarnenez (le Porzay et à l'est du Cap Sizun),
- des spécificités végétales sur le Bas Léon, avec une superficie, en Pays d'Iroise, de 2/5 voire 1/2 (légumes, pommes de terre) de la totalité de la Mer d'Iroise.

2. Les activités complémentaires et de diversification

Les activités complémentaires sont à souligner. Des réseaux de valorisation des produits et des structures agricoles sont mis en place sur le département du Finistère.

En Mer d'Iroise, hormis les activités complémentaires de travaux agricoles (entreprises), certaines exploitations agricoles se sont orientées vers le tourisme ou la vente directe de produits du terroir. Ces activités, tournées vers l'extérieur, offrent la possibilité de tirer parti du flux touristique existant sur les communes littorales. Préférentiellement localisés sur la moitié sud de la zone, les réseaux ou les groupements locaux relevés¹⁰ sont :

- "Bienvenue à la Ferme". Les adhérents se positionnent sur des activités d'accueil (hébergement, restauration, loisirs) en s'engageant à respecter des chartes nationales correspondantes à leur activité d'accueil.
- l'Association des produits du pays de Douarnenez. D'une année d'existence, elle rassemble 13 producteurs, dont 10 sur la zone d'étude, orientés vers la vente directe de produits maraîchers, volailles, lait et fromages de chèvre.
- l'Association des producteurs du Cap Sizun regroupe 7 à 8 personnes, orientées vers la vente de produits locaux.
- l'Association des produits Bigoudens. Un seul producteur de la zone sur l'ensemble des adhérents. L'association gère un lieu de vente des produits fermiers.

Ces activités « agritouristiques » offrent l'avantage de bénéficier d'un potentiel de consommateurs, de s'inscrire dans une dynamique du fait de leur positionnement géographique, d'un retour à l'authenticité et de l'augmentation du temps de loisirs.

Cependant, des contraintes économiques et réglementaires peuvent entraver l'exercice des activités (comme l'article 6 de la loi d'orientation agricole portant sur les activités de diversification exercées par les agriculteurs...).

⁹ Source : sur la base du commentaire départemental de l'ADASEA « Le Finistère et son espace agricole ».

¹⁰ Source : Chambre d'Agriculture, 1999.

3. Les retombées économiques des exploitations agricoles : la notion de filière

Autour de la production agricole, le complexe agro-alimentaire regroupe des activités situées en amont (bien d'équipement, services) et en aval (industries agricoles et alimentaires, commerces de gros, transports, distribution.). L'ensemble de ces activités ainsi que les services qui leur sont directement liés totalisent 61.000 personnes, soit près de 20% de l'emploi départemental. Sur 48000 actifs de l'agriculture et des industries agro-alimentaires du département, 30% sont des chefs d'exploitation, 48% des salariés en IAA, 14% des actifs familiaux et 8% des salariés agricoles. Au regard de ces résultats, on comprend l'impact économique de l'agriculture sur un territoire.

Des évaluations économiques ont été réalisées par les Chambres d'Agriculture de Bretagne¹¹, l'analyse montre que les productions agricoles génèrent un volume conséquent d'emplois directs :

→ **Filière laitière bretonne** : 100 emplois en production génèrent 33 emplois en amont-aval ; la production et la transformation de 220.000 l de lait crée 2 emplois directs (1.5 production, 0.02 Industrie de l'aliment, 0.09 services directs et 0.39 collecte et transformation).

→ **Filière viande bovine bretonne** : 100 emplois de production génèrent 59 emplois en amont-aval ; un atelier de 50 vaches allaitantes crée 2 emplois directs (1.25 production, 0.02 Industrie de l'aliment, 0.10 services directs et 0.63 abattage et transformation).

→ **Filière viande porcine bretonne** : 100 emplois de production génèrent 190 emplois en amont-aval ; la production et la transformation de 10.000 porcs crée 18.6 emplois directs (7.2 production, 1.5 Industrie de l'aliment, 0.5 autres services directs et 9.4 transformation).

L'approche par filière sur la zone d'investigations permettrait de compléter cet état des lieux.

Partie 3. LE POTENTIEL AGRICOLE

1. Le devenir des exploitations agricoles : les perspectives à 5 ans 1996-2001

Selon les enquêtes effectuées par l'ADASEA et leurs analyses, il est possible d'envisager le devenir des exploitations sur les 5 ans à venir, en prenant en compte le contexte de l'agriculture en 1996 et l'évolution démographique.

Ainsi, les prévisions de l'activité agricole de la frange littorale de la mer d'Iroise sont les suivantes :

EXPLOITATIONS	Prévisions 1996 - 2001				
	Références géographiques	Cessation d'activité	Installation	Taux de Remplacement (en%) (*)	Disparition
Pays d'Iroise : cantons de Ploudalmézeau et Saint Renan	126	67	52.6	52	630
Presqu'île de Crozon : canton de Crozon	37	12	32	25	133
Porzay Menez Hom (tendances) canton de Chateaulin	100	48	48	55	401
Pays Douarnenez (tendances) canton de Douarnenez	62	30	48.4	35	290
Cap Sizun : canton de Pont-Croix	63	20	32	38	232
Mer d'Iroise (tendances)	388	177	45.6	205	1686

Source : ADASEA, Le Finistère et son espace agricole - enquêtes cantonales.

(*) : nombre d'installations divisé par le nombre de cessations sur 5 ans)

Sur la Mer d'Iroise, en 2001, près de 1700 exploitations agricoles seraient présentes. Ces exploitations représenteraient 18.6% du volume départemental (contre 18.1% en 1996). Au mieux, un exploitant sur 2 serait remplacé. Au final, 205 exploitations considérées comme non viables pour l'installation devraient disparaître, ce chiffre représente un taux de disparition de 10.8 % des exploitations :
-moins élevé qu'à l'échelle départementale (13.1%),
-marquant un ralentissement du déclin agricole (taux de disparition de 29.6% entre 1990-1996).

Géographiquement, on constaterait des disparités internes entre les communes de la Mer d'Iroise. Les prévisions de disparitions d'exploitations seraient principalement localisées dans les communes de la moitié sud de la Mer

¹¹ Source : Les emplois directs dans la filière laitière bretonne en 1996, les emplois directs dans la filière viande bovine bretonne en 1997, Les emplois directs dans la filière porcine bretonne en 1997. Chambres d'agriculture de Bretagne.

d'Iroise (les communes de Crozon, Telgruc, Ploeven, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Esquibien, Pont-Croix et Plouhinec enregistreraient des taux de disparitions annuels d'exploitations de plus de 3.6%/an¹²). En termes de tendances départementales du devenir de l'économie agricole, sur la période considérée, les installations seraient : à 56% envisagées sous forme sociétaires et à 59% sur un atelier lait spécialisé ou principal.

2. Le contexte et les spécificités : vers un meilleur équilibre en agriculture et environnement

Parallèlement à la dynamique agricole, le développement ne doit pas se faire sans prendre en compte les incidences et les conséquences sur le milieu (notion de développement durable). La dégradation de la ressource en eau est l'impact majeur de l'activité agricole sur le milieu. Les sources de pollutions sont de deux ordres :

- les pollutions directes. Les installations et les bâtiments agricoles peuvent être sources de rejets directs dans les cours d'eau, si la collecte et le stockage des déjections animales sont insuffisants.
- les pollutions diffuses. Les pratiques d'épandage des fertilisants organiques (déjections animales) et minéraux (engrais) sont sources de pollutions lorsque la quantité à l'hectare épandue est trop importante par rapport aux besoins de la plante, et, si l'épandage se fait en période de risques (forte pluviométrie...).

Des mesures de réduction des pollutions d'origine agricole sont mises en place. Il existe deux moyens d'action complémentaire :

- la mise en place progressive de réglementations environnementales au niveau de chaque exploitation agricole, en fonction de sa taille et de sa localisation géographique,
- le développement de techniques de production plus respectueuses de l'environnement, en veillant à l'équilibre économique et aux revenus des exploitations (mesures contractuelles agri-environnementales, opérations de bassins versants...).

En termes de réglementation, face à la dégradation de la qualité de l'eau en Europe, la Communauté Européenne décidait dès 1991, à travers la directive Nitrate, de fixer les orientations dans la lutte contre la pollution d'origine agricole. Dans ce cadre, l'Ouest de la France est classée en Zone Vulnérable. La loi sur l'eau de 1992 précise les modalités d'application de la directive européenne sur le sol français ; entré en vigueur début 1994, le PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) vise à aider financièrement les éleveurs à mettre aux normes leur exploitation (diagnostic environnement des exploitations d'élevage - DEXEL - et accompagnement financier pour les travaux de mises au normes). La directive "Nitrate" fixe à 170 kg la quantité maximale d'azote organique épandu par ha/an, à l'horizon 2003¹³. Dans ce cadre, 20 cantons finistériens n'ont pas de surfaces agricoles disponibles suffisantes pour épandre dans de bonnes conditions les déjections produites : ils sont classés depuis novembre 1994 en Zone d'Excédent Structurel (ZES).

La frange littorale de la Mer d'Iroise est concernée par ces mesures, les cantons de Ploudalmézeau, Saint-Renan, Chateaulin et Douarnenez, étant des territoires en excédent d'azote organique, sont classés en ZES.

<i>Critères</i>	<i>CANTONS EN ZES</i>			
	<i>Ploudalmézeau</i>	<i>St-Renan</i>	<i>Chateaulin</i>	<i>Douarnenez</i>
superficie SAU 93 (ha)	10535	15138	20396	12184
% SAU 93 épandable	82	82	81	84
SAU 93 épandable (ha)	8676	12397	16472	10229
kg d'azote organique par ha épandable	217	218	206	156

Source : DDAF 1995.

Dans les ZES, des programmes de résorption spécifiques précisent les orientations à suivre pour atteindre les objectifs des 170 kg N/ha/an. Ces actions vont de l'amélioration de l'épandage au traitement des déjections en

¹² La moyenne départementale des taux de disparition des exploitations agricoles au cours de la période de 1996 à 2001 est de 2.7%/an.

Source : ADASEA, Le Finistère et son espace agricole.

¹³ Source : ADASEA, Le Finistère et son espace agricole

passant par une optimisation de l'alimentation des animaux. L'épandage étant la solution la plus simple, il résulte, dans les ZES, une tension importante sur le marché foncier.

En termes d'environnement, à titre d'exemple¹⁴, le Pays d'Iroise connaît deux difficultés majeures pour appliquer le programme de résorption, même si ces difficultés témoignent également d'un fort potentiel économique :

- d'une part, la présence de nombreux jeunes agriculteurs, rend difficile la libération de terres à l'avenir pour les rétrocéder à d'autres exploitations nouvelles,

- d'autre part, la quantité importante de petites exploitations agricoles en léger excédent ayant peu de terres à libérer et peu de ressources financières pour traiter les excédents.

Ces deux caractéristiques ne laissent que très peu de marges de dégagement pour résorber les excédents.

A terme, le développement du secteur agricole risque d'être compromis si les surcharges d'azote ne sont pas résorbées. La recherche de procédés de valorisation des déjections animales s'avère être un enjeu majeur afin d'autoriser toutes les exploitations à se développer dans le respect de la réglementation environnementale sur l'azote.

Les conséquences de rejets d'apports nutritifs continentaux dans le milieu marin, parfois d'origine urbaine et souvent d'origine agricole, engendrent l'apparition de tapis d'algues vertes sur les plages, entraînant de fortes odeurs désagréables après décomposition. La manifestation de ce dérèglement local est de plus en plus visible, du fait de la prolifération d'une espèce particulière adaptée aux milieux riches (les ulves). Les algues vertes envahissent principalement les plages l'été lors de la conjugaison de trois facteurs (présence de nitrates, vastes étendues sableuses et faible renouvellement de l'eau). A cet effet, la baie de Douarnenez semble être fortement concernée par ce phénomène.

Il serait intéressant de pouvoir compléter cette analyse en dressant, par canton, un état d'avancement du programme PMPOA (seuil d'intégration des élevages) et de quantifier le nombre d'exploitations soumises à la réglementation Installation Classée.

L'agriculture constitue la principale activité économique pour un grand nombre des cantons ruraux du Finistère. En termes de devenir de l'espace rural et de dynamique agricole, la conjugaison de plusieurs facteurs (contraintes naturelles et environnementales, moyens de production, évolution des systèmes d'exploitations...) permet de dégager les tendances du devenir d'un territoire vis à vis de l'activité agricole. Le littoral sud du Cap Sizun et la Presqu'île de Crozon apparaissent être des zones fragiles concentrant des freins au développement d'une activité économique favorable, en revanche, le bassin de Douarnenez-Porzay et le Pays d'Iroise font état d'une agriculture dynamique, tournée vers l'avenir¹⁵.

¹⁴ *Source* : Charte d'environnement du Pays d'Iroise. Phase 1. Diagnostic environnement. Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Sept 1996/Oct. 1997.

¹⁵ *Source* : ADASEA